



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SE VACCINER, SE PROTÉGER

COMPRENDRE LES ÉTAPES DE LA VACCINATION



Vous avez reçu une invitation ou avez été invité à vous faire vacciner.



Vous vous rendez chez un professionnel de santé habilité à vacciner.



Lors de la consultation, le professionnel de santé vérifie votre état de santé ainsi que d'éventuelles contre-indications.



Vous donnez votre accord pour vous faire vacciner.



Vous vous faites vacciner.



Le professionnel de santé renseigne dans un logiciel sécurisé, les informations utiles au bon suivi de votre vaccination (ex : date, nom du vaccin, effets indésirables éventuels...).

À QUOI SERT LE LOGICIEL « VACCIN COVID » ET QU'EST-CE QU'IL PERMET DE FAIRE ?

- Il permet la **traçabilité de la vaccination** afin qu'il y ait une bonne circulation de l'information entre les professionnels de santé qui interviendront dans la vaccination ;
- Il **facilite la déclaration des effets indésirables par les professionnels de santé** ;
- Il renforce le **suivi de la couverture vaccinale et la mesure de son efficacité**.



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

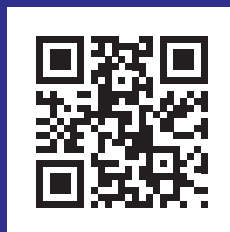
VACCIN COVID : COMMENT MES DONNÉES SONT-ELLES UTILISÉES ?

L'organisation, le suivi et la traçabilité de la vaccination contre la Covid-19 nécessitent le traitement de données personnelles par l'Assurance Maladie et la Direction Générale de la Santé.

Il s'agit principalement de :

- vos données d'identification et coordonnées (postales, numéro de téléphone et e-mail) ;
- les données qui ont permis de vous identifier comme étant éligible à la vaccination ou la recherche d'éventuelles contre-indications ;
- toutes les données relatives à votre vaccination et aux professionnels y ayant concouru (injection, n° de lot, identification des professionnels responsables des injections, etc.).

Seuls les professionnels de santé et les professionnels placés sous leur responsabilité, qui participent à votre prise en charge effective pour réaliser la vaccination contre la Covid-19 (consultation préalable et vaccination) peuvent accéder aux données. Ces accès sont tracés. Par ailleurs, votre médecin traitant pourra être destinataire de ces informations. Certaines de ces données pourront également être traitées par les autorités compétentes pour assurer leurs missions de pharmacovigilance ou pour vous informer en cas de risque nouveau lié à un vaccin.



Retrouvez l'ensemble des informations relatives à l'utilisation des données en flashant ce code ou sur ameli.fr